

A noter : Les banques remettent leurs décisions sur des dossiers parfaitement complets et à jour ; pensez à nous les transmettre bien lisibles et non coupés, cela accélèrera le traitement de votre dossier ensuite !

ETAT CIVIL ET LOGEMENT

- Pièce d'identité (Recto/Verso) ou Passeport en cours de validité
- Si vous avez des enfants à charge : Livret de famille incluant la page des parents et celle des enfants
- Jugement de divorce si concerné
- Taxe d'habitation 2018 (toutes les pages)
- Justificatif de domicile de moins de trois mois à votre nom (Edf, internet, mobile etc...)
- Rib du compte sur lequel vous souhaitez que le prélèvement soit fait
- Titre de propriété complet (Terrain + déclaration d'achèvement des travaux si construction)
- Taxes foncières 2018 et Assurance habitation du bien
- Etat descriptif ci-joint à compléter avec deux photos intérieurs et deux photos extérieures du bien

REVENUS

Si vous êtes salarié :

- Les 3 derniers bulletins de salaires + le bulletin de salaire du mois de décembre 2018
- Avis d'imposition 2018 (toutes les pages)
- Contrat de travail si ancienneté inférieure à 1 an ou si Contrat à durée déterminée
- Agrément du nombre d'enfants pour les assistantes maternelles

Si vous êtes retraité :

- Avis d'imposition 2018
- Derniers bulletins de pensions reçus ou échéancier annuel

Si vous êtes un professionnel :

- Les 3 derniers Avis d'imposition, liasses fiscales, et relevés de comptes professionnels

Autres revenus :

- Justificatif pour tout autre revenu (Caf, Invalidités, Aides au logement etc...)
- Revenus fonciers : copie du bail de votre locataire et Avis d'imposition 2014

RELEVES DE COMPTES

- 3 derniers mois de relevés de comptes, de tous vos comptes : personnels, joints et livrets.
 - Vos Relevés de compte bancaires doivent être en « format courrier » et peuvent être téléchargés sur votre site en ligne ; attention, les historiques internet ne sont par contre pas valides.
 - Pensez à annoter ou nous expliquer les virements, chèques ou retraits supérieurs à 300€.

CREDITS

- Pour vos prêts personnels : le tableau d'amortissement, ou copie de votre relevé internet à jour
- Pour vos réserves ou crédit renouvelables : le dernier relevé disponible avec le capital restant dû
- Pour vos cartes de paiements (Types Carte bleue /PASS ou Banque Accord) : la copie des 3 derniers mois d'opérations
- Pour votre crédit immobilier : offre de prêt et tableau d'amortissement